

PLAN DE RELANCE ÉCONOMIQUE DE LONGUEUIL

Longueuil, 21 août 2020 - Après plusieurs mois d'attente, c'est finalement aujourd'hui que la Mairesse de Longueuil a présenté son plan de relance économique pour Longueuil. Aux yeux des élus de l'opposition officielle le plan présenté rate sa cible en ne présentant pas de nouvelles mesures suffisamment concrètes et adaptées pour soutenir les commerces locaux, les organismes et les citoyens qui sont, rappelons le, les plus touchés par les conséquences économiques de la pandémie. Ils reprochent notamment à la mairesse d'avoir limité l'exercice aux vieilles demandes de Longueuil vis-à-vis des gouvernements supérieurs et de s'être arrêté au stade de l'évaluation de plusieurs actions possibles.

« Au mieux, il s'agit de la liste des demandes de Longueuil pour le futur Plan de relance de l'économie du gouvernement du Québec. On continue d'appuyer la Ville dans ses demandes auprès des autres paliers de gouvernements, mais ce n'est pas le plan de relance économique de Longueuil dont les citoyens et les commerçants ont tant besoin. La Mairesse ne nous propose rien de nouveau pour soutenir l'économie locale, sinon une plateforme à saveur électorale contenant une enfilade de vœux pieux et de vieux projets à long et très long terme. La relance économique doit se faire maintenant, et elle doit profiter d'abord aux citoyens des quartiers existants dans les 3 arrondissements et être adaptée au tissu commercial de Longueuil. Où sont l'agilité, l'audace et l'ambition dont il faut faire preuve en temps de crise? », de déclarer le chef de l'opposition, Xavier Léger.

Selon les élus de l'opposition, la Mairesse de Longueuil aurait plutôt dû miser sur les pouvoirs que la Ville possède déjà et poser des gestes concrets dans ses champs de compétences actuels afin d'obtenir des résultats tangibles et à très courts termes. Ces mesures auraient pu, par exemple comprendre l'accélération de l'échéancier du réaménagement des parcs de la Ville; l'intensification du reboisement; l'accélération de l'échéancier de la mise en œuvre du Plan directeur des déplacements cyclables; la diffusion de la carte des terrains vagues et disponibles pour des développements immobiliers, afin de permettre aux promoteurs privés et communautaires de présenter rapidement des projets; la mise sur pied d'un fonds spécial d'aide pour les organismes; bonifier la programmation culturelle et l'animation dans les quartiers; une baisse du taux de taxe foncière pour les restaurants et commerces de détail qui ont pignon sur rue en créant une nouvelle sous-catégorie de taxation «Commerces de proximité».